

U.F. 3

Entraînement : dans l'option choisie par le candidat (70 heures minimum).

Options :

- nage avec palmes
- natation sportive
- natation synchronisée
- plongeon
- water-polo

Pour chaque option, le candidat doit acquérir des connaissances sur la réglementation, la technologie et la pédagogie de l'entraînement.

Dossier sur l'entraînement dans le cadre de son option (10 pages). A remettre 1 mois avant la date de l'examen final.

Allègements : peuvent en bénéficier les candidats entrant dans une catégorie ci-dessous

Etudiants à l'UFRAPS sur dossier (visé par le DRJS) tout ou partie

Formation fédérale d'entraîneur de jeunes * Entraînement de la natation sportive (livret de formation de la FFN)

Certificat fédéral d'entraîneur assistant * Entraînement correspondant (nat synchro, plongeon, water-polo)

Brevet fédéral d'entraîneur * Entraînement correspondant (1^{er} degré de nages avec palmes)

* Avant le 1^{er} janvier 1991.

U.F. 4

Connaissance du milieu professionnel (70 heures minimum). Comprend 3 parties :

- 1 Hygiène et technologie (20 heures) ;

Réglementation générale

Hygiène : locaux, participants et matériel d'analyse biologique...

Technologie : chauffage, ventilation, électricité et entretien...

- 2 Environnement professionnel et animation (15 heures) ;

Rôle du maître nageur : devoirs, responsabilités, administration et accidents...

Animation générale : actes, stratégies, objectifs et techniques...

- 3 Sécurité (35 heures).

Réglementation : analyse des textes généraux et spécifiques

Technique : secourisme en milieu aquatique et études théoriques complémentaires

Pratique physique personnelle : palmes masque et tuba, sauvetage et apnée, recherche de victime...

Processus d'intervention : études théoriques et pratiques et analyse de cas complexes.